

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DES CHARIOTS AUTOMOTEURS

Le chef d'établissement doit établir et délivrer une autorisation de conduite en sécurité des chariots automoteurs à tout conducteur et tout personnel affecté aux travaux de réparation, d'entretien et aux démonstrations, après s'être assuré :

- de son aptitude médicale
- de ses connaissances théoriques et pratiques sanctionnées par un test d'évaluation
- de sa connaissance des lieux et des risques spécifiques

Cette autorisation est rendue obligatoire par le décret n° 98-1084 du 2 décembre 1998.

PROGRAMME DE FORMATION

Objectif de la formation : permettre au salarié d'avoir les connaissances nécessaires à l'utilisation du chariot élévateur, en toute sécurité

Public : salarié utilisant les chariots de l'entreprise

Moyens pédagogiques : formation théorique et pratique effectuée sur le matériel de l'entreprise.

Lieu de la formation : sur le site de l'entreprise

CONNAISSANCES THEORIQUES

REGLEMENTATION ET TEXTES DE LA SECURITE SOCIALE (30min)

- ☞ Les rôles des différentes instances et organismes de prévention
- ☞ Les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et la responsabilité qui en découle

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE (1h)

- ☞ Les principales catégories de chariots, leurs caractéristiques fonctionnelles, leurs utilisations courantes et leur limite d'utilisation
- ☞ Les différents organes, leur technologie et leur fonction
- ☞ Le fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité

SECURITE (2h)

- ☞ Les différents pictogrammes et panneaux de signalisation
- ☞ Les principaux facteurs d'accident
- ☞ La lecture de la plaque de charge et les conditions de stabilité du chariot
- ☞ Les dispositifs de sécurité pour le conducteur et leur fonction
- ☞ Les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes
- ☞ les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
- ☞ Les différents paramètres et leur influence sur la distance de freinage du chariot
- ☞ Les produits dangereux, leurs étiquettes et les risques liés à leur manutention
- ☞ Les vérifications et opérations de maintenance de premier niveau

CONNAISSANCES PRATIQUES

ADEQUATION (30min)

- ☞ Adéquation du chariot et de la manutention envisagée

VERIFICATIONS (1h)

- ☞ A la prise de poste et en fin de poste

CONDUITE – CIRCULATION – MANŒUVRES (2h)

- ☞ Circuler à vide, en charge, en marche avant, en marche arrière, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- ☞ Circuler et s'arrêter sur un plan incliné
- ☞ Prendre et déposer une charge au sol
- ☞ Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile
- ☞ Assurer depuis le sol le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
- ☞ Effectuer la prise, le transport et la dépose d'un sac déformable (big bag)
- ☞ Charger et décharger le chariot à l'arrière d'un camion
- ☞ Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de le signaler à la hiérarchie
- ☞ Effectuer les opérations de maintenance de son ressort

- ↳ **TEST D'EVALUATION DES CONNAISSANCES THEORIQUES ET PRATIQUES (1h)**

DUREE DE LA FORMATION : 8 heures